

MEDEL

MAGISTRATS EUROPEENS POUR LA DEMOCRATIE ET LES LIBERTES

DECLARATION DE MEDEL AU SUJET DE LA SITUATION PORTUGAISE

Le Conseil d'administration de MEDEL (Magistrats Européens pour la démocratie et les Libertés), réuni à Cracovie le 30 septembre 2005, informé de la situation actuelle de la justice portugaise a adopté la résolution suivante .

1. Les statuts des juges et des membres du Parquet portugais consacrent des principes avancés d'indépendance et d'autonomie qui constituent une référence en Europe.
2. Ces statuts instituent également un équilibre essentiel entre droits et devoirs professionnels.
3. Pour garantir cette indépendance et cette autonomie, de nombreuses déclarations internationales proclament la nécessité d'établir un ensemble de droits statutaires et garantissent au sein de chaque Etat et de chaque société la dignité de la fonction de magistrat.
4. MEDEL constate qu'un grave risque existe de voir cet équilibre statutaire mis en cause aujourd'hui au Portugal.
5. MEDEL manifeste en conséquence, son inquiétude devant l'évolution de la situation portugaise et insiste sur la nécessité de maintenir la cohérence des statuts des juges et des magistrats du parquet et plus particulièrement de veiller à préserver les droits dont ceux-ci bénéficient.

□

* MEDEL regroupe des associations de magistrats (juges et ministère public) de □ Allemagne, Belgique, Chypre, Espagne, France, Grèce, Italie, Pologne, Portugal et République Tchèque.

MEDEL est dotée du statut consultatif auprès du Conseil de l'Europe.

<http://www.medelnet.org>